RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**BIG HOLDING**
EURL au capital de 119 467 euros,
en cours d'immatriculation au RCS de CRETEIL,
dont le siège social est situé : [redacted]

# PROCÈS-VERBAL
# DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
# DU 1ER OCTOBRE 2024

L'an 2024,
le 1er octobre,
à 14 heures,

Au siège social, [redacted]

Monsieur Ilies GRAFFION, demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 119467 parts sociales de 1,00 euro chacune émises par la société BIG HOLDING,

Associé unique et seul Gérant de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Ilies GRAFFION.

## 1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Ilies GRAFFION, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

## 2. A pris les décisions suivantes :

- Augmentation de capital par apport en nature ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

## DÉCISION 1

Apports en nature au 30/09/2024

Monsieur Ilies Graffion, soussigné, apporte à la Société, sous les garanties ordinaires de fait et de droit :

Quarante cinq mille (45 000) actions de la société VISUM au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 14 BOULEVARD DE BRANDEBOURG, 94200 IVRY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Creteil sous le numéro 898 8550 36, d'un euro (0,01 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérée.

Estimation des apports

Cette estimation a été effectuée au vu d'un rapport établi sous sa responsabilité par Monsieur Joachim Benchimol, Commissaire aux Apports choisi parmi les Commissaires aux Comptes inscrits et désigné d'un commun accord entre les associés.

2 Rémunération des apports

En rémunération des apports, il est convenu d'attribuer à l'APPORTEUR, cent dix neuf mille trois cent soixante sept (119 367) actions d'un (1 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées de la société

BIG HOLDING à créer par cette dernière lors de son augmentation de capital ainsi qu'il suit :

Monsieur Ilies Graffion..... 119 367 actions

Nombre total des actions attribuées

en rémunération des apports en nature..... 119 367 actions

4 Récapitulation des apports à la création de la société

Ilies Graffion : Apport en numéraire……..100 €

Apport en nature…… 119 367 €

Total des apports…….. 119 467 €

## DÉCISION 2

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Monsieur Ilies GRAFFION**

